

ENERGIE ELECTRIQUE SOCIALISTE

CONTEXTE

Jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, **le développement industriel, la croissance et l'amélioration du niveau de vie constituaient les facteurs essentiels justifiant notre** politique énergétique.

Dépendante des approvisionnements en pétrole et en gaz, la France, dans les années 50 puis 70, s'est engagée sur la base d'un consensus national à :

-d'abord valoriser son potentiel **hydraulique**.

-puis *mettre en œuvre un important* programme **nucléaire**

Ce choix permet de disposer aujourd'hui d'une électricité bon marché par rapport à nos voisins européens et place notre pays dans une situation favorable vis à vis des gaz à effets de serre .

Il s'est agi alors d'un choix étatique dicté uniquement par l'intérêt général.

Aujourd'hui les choses ont évolué puisque la fin de la guerre froide a favorisé une économie de libre échange et une mondialisation du marché.

Par ailleurs, les pays les plus développés, comme le nôtre, ont atteint un niveau de richesse global élevé qui a favorisé un début de prise de conscience des problèmes **environnementaux** qui se déclinent essentiellement suivant 2 directions :

-Inquiétude **devant** la pénurie de matières premières énergétiques (pétrole, puis gaz, puis à beaucoup plus long terme uranium selon les orientations prises)

-Inquiétude vis à vis du changement climatique résultant de la production massive et croissante de gaz à effet de serre.

C'est dans ce contexte que doivent être définies les orientations énergétiques du pays.

ORIENTATIONS PROPOSEES

La première orientation concerne **les économies d'énergie et la lutte contre les gaspillages** avec, en particulier, au-delà des décisions du Grenelle de l'Environnement, quand cela est possible, **une orientation des activités dans des secteurs moins énergivores et /ou produisant moins de gaz à effet de serre.**

Ainsi, à titre d'illustration, les moyens de transport, aujourd'hui encore, malgré la hausse du pétrole, restent pour des raisons de coûts, centrés sur le routier. Ils doivent être réorientés vers le rail qui permet de substituer une consommation d'électricité à celle du pétrole et/ou sur le fluvial moins énergivore compte tenu de sa lenteur dont on peut s'accommoder dans beaucoup de cas. Ce transfert n'a bien sûr d'intérêt que, pour autant **que** l'électricité soit produite avec des moyens utilisant les matières premières les moins rares et /ou à minima, générant le moins possible de gaz à effet de serre. Il devra donc essentiellement être utilisé de l'électricité d'origine renouvelable ou nucléaire.

Les mesures d'économies d'énergie déjà lancées lors du Grenelle de l'Environnement devront être renforcées par d'autres mesures certes incitatives mais aussi coercitives pour être plus démocratiques et obtenir des résultats plus substantiels tant dans les transports que dans l'habitat et le tertiaire . A titre d'illustration, les mesures actuelles de bonus malus sur les voitures individuelles ne sont qu'incitatives et ne touchent pas la population aisée. **Il faudra, de même, faire en sorte, en particulier pour l'habitat social que les charges supplémentaires induites par le respect des nouvelles normes environnementales ne soient pas supportées par les plus démunis et soient de façon générale équitablement réparties sur la population.**

La deuxième orientation concerne l'utilisation préférentielle d'énergie renouvelable tant directement que pour la production d'électricité :

Le développement de l'éolien, du solaire thermique, du solaire photovoltaïque devra être poursuivi mais avec une approche d'intérêt général contrairement aux tendances actuelles qui, sous couvert de favoriser cette utilisation vertueuse, favorisent des rentes et des niches importantes au détriment de l'argent public et sans tenir compte de l'intérêt public.

En particulier les obligations d'achat d'électricité « verte » par EDF, avec la très forte surprime imposée se traduit par un transfert d'argent des clients Ed f vers les investisseurs dont les choix ne sont dictés que par les profits et le retour d'investissement dans des temps records.

Le système d'aide devra être complètement revu pour aller dans le sens de l'intérêt général.

Il semble plus utile en particulier de différencier l'aide de l'état vers des industriels qui construisent des moyens de production renouvelable pour satisfaire leur besoin d'électricité pour leur propre activité ou qui s'orientent vers la maîtrise de leur consommation, de celle accordée aux investisseurs à but essentiellement spéculatif.

Par ailleurs les producteurs d'électricité intermittente telle que l'éolien et, dans une moindre mesure le solaire, devront supporter, une partie au moins, des coûts d'investissement des installations indispensable pour fournir l'énergie de remplacement en cas de besoin compte tenu du caractère aléatoire de leur production.

Force est de constater que ces orientations requièrent une réelle volonté sans faille pour les faire aboutir, ainsi que dans certains cas une mauvaise rentabilité ou une très faible vitesse de retour sur investissement des sommes d'argent à engager.

Ainsi, si certains résultats peuvent être obtenus par des mesures incitatives sur l'investissement privé, un résultat global et pérenne ne peut être obtenu que par l'investissement et le contrôle public hors des contraintes du marché.

Ainsi, un nouveau développement de l'hydraulique sera initié même s'il n'est pas cohérent avec les vitesses de retour sur investissement actuellement en usage dans le monde libéral. L'opportunité de nouvelles stations de pompage devra, en particulier, être examinée.

Nous préconisons, comme le traité de Lisbonne le prévoit dans son protocole 19, concernant les services d'intérêt général, de mettre en œuvre ces orientations hors contraintes du marché, au moins pour la période de lancement.

La troisième orientation concerne la production globale d'électricité hors de l'origine renouvelable.

De par leurs origines, l'énergie et l'électricité d'origine renouvelable sont limitées tant en régularité (intermittence) qu'en volume. La part de 12% aujourd'hui et de 22% d'électricité d'origine renouvelable en 2010 (directive européenne) pourra certes, être, peut-être, atteinte pour autant aussi que les contraintes engendrées, en particulier sur le réseau électrique, restent gérables et acceptables. On voit mal, par contre aujourd'hui, sauf progrès technologique majeur, comment ce ratio pourrait être dépassé à court terme.

Par ailleurs, les économies d'énergie pourront permettre un ralentissement de la croissance des besoins en électricité. Ainsi, pour la période 2010-2020, d'après RTE, on pourrait avec une politique d'économies d'énergie très volontariste réduire de 1,1 à 0,7%, le taux annuel de croissance des besoins.

Néanmoins, au-delà de cette couverture de 21% par de l'électrifié d'origine renouvelable, il reste, dans le meilleur des cas, 80% des besoins à couvrir. Un important programme de production d'électricité reste donc à définir d'une part pour continuer de faire face à de toujours forts besoins (même si leur taux d'augmentation décroît) et d'autre part aussi pour pallier aux intermittences de fourniture, inhérentes en particulier à l'éolien et au solaire, qui ne sont pas compatibles avec la structure de notre société et ses exigences.

A ce jour, n'apparaissent, trompeusement, à compenser que la faible croissance de la demande en électricité et les besoins en électricité de semi-pointe. Ceci résulte du fait que le parc de production français avec son très fort

potentiel nucléaire a pu sembler, il y a quelques années, en surcapacité. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et surtout le problème du renouvellement des installations nucléaires commence à se poser à partir de la tête de série de Fessenheim, qui, si rien n'est fait, serait déclassée en 2019, l'ensemble des autres 49 tranches indispensables s'enchaînant derrière. Les projets actuels d'installations en énergie fossile (fioul, Gaz, charbon) destinés en priorité à pallier les besoins d'électricité en semi-pointe vont certes permettre (au prix de nouvelles émissions de CO₂) de compenser aussi des besoins de base. **Mais, il est urgent de prendre des décisions en cessant de faire croire que les économies d'énergie et les énergies renouvelables vont résoudre à elles seules les problèmes d'énergie.**

Il n'est bien sûr pas question, aujourd'hui de lancer un vaste programme en combustible fossile (fioul, Gaz), compte tenu de leur insupportable production de CO₂ mais surtout de la raréfaction de ces combustibles sauf peut être pour le charbon dont la filière devra être réexaminée dès que les études de séquestration de CO₂ déboucheront sur des projets de réalisation.

L'efficacité et la sûreté du nucléaire français grâce notamment à la forte intervention publique n'est plus à démontrer. Les ventes à l'export confirment encore cette confiance tant avec les réacteurs de type actuels qu'avec ceux de nouvelle génération de type EPR, dont une première unité est en cours de construction à Flamanville. **A ce titre, une poursuite et un renforcement de notre actuel programme nucléaire est nécessaire** pour assurer l'indispensable renouvellement notre parc. Dans ce cadre, un nouvel effort de sûreté est sans doute indispensable pour devenir irréprochable.

Pour la seconde partie du siècle, la France est partie prenante dans la définition au niveau international de nouveaux réacteurs nucléaires « Génération 4 » qui, de par leur technologie, vont réduire considérablement nos besoins futurs en uranium et ainsi très fortement multiplier les ressources pour les siècles à venir. Notre parti a d'ailleurs déjà affirmé dans le passé sa volonté de privilégier un engagement plus important dans « génération 4 » afin d'essayer d'anticiper son insertion dans le parc nucléaire. Là encore, pour s'imposer, nos choix doivent être irréprochables quant à la sûreté.

Les objectifs proposés sont les suivants :

-Mettre en œuvre les études et les améliorations permettant un allongement de la durée de vie des réacteurs actuellement en service. Cette nouvelle durée de vie devra être définie par une autorité indépendante ayant pour critère essentiel celui de la sûreté.

-Augmenter très fortement l'effort français pour la définition d'un prototype « génération 4 » alors qu'aujourd'hui l'impression reste simplement celle d'une veille technologique. Au-delà du Commissariat à l'énergie atomique, ce sont tous les producteurs existant ou potentiels d'électricité sur le sol français et européen qui doivent participer tant techniquement que financièrement à cet effort.

-Prendre dès à présent les décisions de lancement de la construction des nécessaires réacteurs de 3^{ème} génération EPR en prenant en compte, tant l'allongement de la durée de vie des réacteurs actuels, que la programmation d'arrivée de « génération 4 ».

-Améliorer encore, dans ces projets, le niveau de sûreté tant au niveau de la conception et de la réalisation qu'au niveau de la qualité de l'exploitation des tranches et à toutes les étapes du cycle du combustible.

-Prendre les décisions concernant la gestion des déchets nucléaires dans le cadre de la création d'un Service public d'intérêt général

-Définir et mettre en œuvre un plan de construction d'installations et d'aménagements (vraisemblablement à combustible fossile) destinés à faire face aux nécessités engendrées, en particulier sur le réseau, par le développement massif des installations utilisant certaines sources d'énergie renouvelable à caractère intermittent. Ces installations qui ne devraient être utilisées qu'un faible nombre d'heures dans l'année et n'auront donc aucune rentabilité, devront être supportées par l'ensemble des acteurs de l'énergie en particulier par ceux qui bénéficient de la rente des productions intermittentes, et non par les seuls usagers.

Parallèlement à ces objectifs, un important **programme de recherche et développement** doit être engagé par les pouvoirs publics concernant :

- Les études et réalisations concernant les dispositifs de séquestration de CO2 qui équiperont les installations à énergie fossile.
- La filière Charbon, compte tenu des réserves mondiales encore importantes, sera étudiée dès lors que les études et la mise en œuvre des dispositifs de séquestration de CO2 seront dans une phase avancée.
- Le stockage de l'électricité
- Le photo-voltaïque de 3^{ème} génération
- Les véhicules électriques routiers

La quatrième orientation concerne la Gestion de l'Energie

Nous considérons que l'énergie n'est pas un bien consommable comme les autres .

L'énergie et en particulier l'électricité sont des biens de première nécessité sans lesquels aucun développement industriel, culturel n'est possible .

L'accès à l'électricité ne doit pas être victime d'un rationnement par l'argent

Après une apparente abondance, grâce au pétrole, l'énergie est vite réapparue comme un bien rare .

Par ailleurs, l'électricité n'est pas stockable, ce qui permet certes de limiter partiellement la spéculation, mais oblige à une gestion stricte pour éviter une panne générale . Cette gestion contraint le gestionnaire du réseau à disposer de réserves mobilisables à tout instant indépendamment de considérations économiques .

La gestion de l'électricité par les seules lois du marché génère un système qui n'est pas optimisé ; elle se traduit en particulier par un lien totalement disjoint entre producteurs et consommateurs , au lieu de tenter de produire au plus près des bassins de consommation et réduire les coûteux transferts qui favorisent une production à bas salaires et les conditions d'environnement de production les plus douteuses . Pire, les prix de l'électricité ne cessent d'augmenter depuis la libéralisation. Les indispensables échanges liés à nos écarts sur les heures de pointe ou à des aléas climatiques et à la sécurité globale du réseau Européen sont une chose, le marché « boursier de l'électricité en est une autre.

La récente panne du 4 novembre 2006 a, de plus, fait apparaître la fragilité de notre système .

L'EDF EPIC avait pour objectif de produire du kW, alors que l'EDF SA doit produire du profit, et le caractère particulier qu'est l'électricité, dans le cadre d'un marché nécessairement oligopolistique conduit à une stratégie économique non optimisée du point de vue de l'intérêt général tant Français qu'européen.

Le coût du kW marginal, le dernier qui doit être produit pour satisfaire à la demande de l'instant, est très élevé. Ce surcoût conduira inexorablement toute entreprise SA à ne pas produire ce dernier kW dans une logique de réduction des coûts, de mise en tension du marché générant une tendance à la hausse des prix par une fine gestion de la pénurie. Cette politique permettra de dégager les profits espérés par les actionnaires, mais ne garantira pas la continuité du service

Nous proposons donc de sortir l'énergie du contexte du marché et de procéder à une délibéralisation .

Ceci implique un contrôle des pouvoirs centraux dans tous les aspects de production de transport et de distribution.

Ceci implique aussi un encadrement des tarifs et en particulier le maintien et le renforcement des tarifs régulés.

Cette orientation ne peut évidemment pas être prise unilatéralement par notre pays . Nous proposons une concertation avec nos collègues européens. Nous proposons que, parallèlement, la France oppose son droit de veto à toute nouvelle libéralisation de l'énergie .

ENFIN, nous demandons que notre parti affirme sa prise de conscience des problèmes d'énergie en créant, au niveau du secrétariat national , un secrétariat à l'énergie qui fait largement défaut; l'actuel secrétariat à l'environnement développement durable pourrait, bien sûr, devenir une partie active de ce nouvel important secrétariat.

Ce texte résulte de la contribution de militants du GSE EDF de Marseille et de sympathisants